

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1061 du 10 septembre 1945.

n° 1061

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1945

Date de publication
10 septembre 1945

Date du numéro
30 septembre 1945

TEXTE INTÉGRAL

une permission de 30 jours (trente jours) avec solde entière est accordée à M. Rasanga François, peintre 15 aux Travaux publics, du septembre jouir à Djibouti.